



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

retraite du combattant

Question écrite n° 8971

Texte de la question

M. Xavier Breton appelle l'attention de M. le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, sur la question de la revalorisation de la retraite du combattant. La revalorisation de la retraite du combattant, de l'indice 37 à l'indice 48 en cinq ans, a fait l'objet d'une promesse de la part du Président de la République. Cette mesure est attendue comme un juste effort de la nation envers le monde combattant dont le pouvoir d'achat n'a cessé de se dégrader ces dernières années. En conséquence, il lui demande de lui indiquer quelles seront les étapes de cette revalorisation au cours de la présente législature.

Texte de la réponse

S'agissant de la revalorisation de la retraite du combattant, le secrétaire d'État à la défense, chargé des anciens combattants, tient à rappeler à l'honorable parlementaire que, après une première augmentation sans précédent depuis 1978, de deux points au 1er juillet 2006, le Gouvernement a décidé de relever cette prestation de 2 points supplémentaires dès le 1er janvier 2007. L'article 99 de la loi de finances pour 2007 la porte ainsi de 35 à 37 points d'indice. La retraite du combattant atteint ainsi, au 1er juillet 2007, le montant annuel de 495,06 euros, compte tenu de la valeur du point d'indice, fixée, à cette date, à 13,38 euros. Cette action volontariste constitue une dépense supplémentaire pour l'État à hauteur de 38 MEUR chaque année. En outre, l'article 91 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008 a augmenté la retraite du combattant de 2 points. Cette prestation sera ainsi portée à 39 points en 2008. Cette politique sera poursuivie dans les années à venir dans la perspective d'arriver à 48 points, conformément aux engagements du Président de la République lors de la campagne électorale. Le secrétaire d'État a d'ailleurs demandé au directeur des affaires financières du département ministériel d'intégrer cette mesure dans la préparation des exercices budgétaires 2009, 2010, 2011 et 2012.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8971

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 octobre 2007, page 6628

Réponse publiée le : 29 janvier 2008, page 767